

AASOPA du Gers

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire de notre association se réunira le **20 août, à 10 heures, salle 44, à la Maison de l'Agriculture du Gers à Auch.**

Les délibérations porteront sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de la dénomination de l'association
- Modification des règles de quorum des assemblées générales ordinaires et extraordinaires
- Modification de la durée du

mandat des administrateurs et membres du bureau

- Possibilité de voter par correspondance dans le cadre des Assemblées Générales

- Approbation des statuts mis à jour

- Pouvoirs.

Pour la bonne tenue de cette assemblée, merci de nous faire part de votre présence **avant le vendredi 13 août.**

(aasopa32@gmail.com)